

Vérifiez souvent si l'extincteur est chargé à sa bonne pression de fonctionnement, et veillez à ce que vous-mêmes et vos invités sachent comment l'utiliser. L'entretien, la réparation et la recharge doivent être confiés à du personnel qualifié, conformément aux instructions du fabricant.

Lorsqu'il s'agit d'extincteurs chimiques, retirez-les de leur support environ une fois par mois et secouez-les vigoureusement en les renversant pour éviter que l'agent extincteur ne s'agglutine et ne durcisse dans le fond.

## Comment agir en cas d'incendie

Si un petit incendie se déclenche, activez un extincteur et orientez le jet vers la base des flammes. Balayez de gauche à droite le jet sur la source des flammes en poursuivant le mouvement quelques secondes après l'extinction complète du feu. Autrement, l'incendie pourrait se rallumer, et il ne vous resterait peut-être pas suffisamment de produit extincteur pour l'éteindre à nouveau.

Si votre embarcation est en mouvement lorsque l'incendie commence, positionnez l'embarcation de façon à vous placer dos au vent et face à l'incendie, et arrêtez le moteur si les conditions météorologiques permettent de le faire en sécurité. Assurez-vous que chaque personne à bord porte un dispositif de flottaison, contrôlez l'incendie avec l'extincteur et, si c'est sécuritaire, coupez l'alimentation en carburant.

Le Règlement sur les petits bâtiments ne traite pas des systèmes d'extinction automatique que peuvent comporter certaines embarcations de plaisance. Même si votre embarcation est dotée d'un système de ce type, vous devez disposer des extincteurs portatifs mentionnés dans la section sur les exigences en matière d'équipement minimal du présent Guide.

Pour plus de détails sur le soin et l'entretien des extincteurs, communiquez avec l'organisme ULC ou le fabricant.



## Équipement de détresse

### Lampe de poche étanche

Pratiquement toutes les embarcations de plaisance doivent être munies d'une lampe de poche étanche ou de signaux pyrotechniques de détresse. En cas de panne de courant, la lampe de poche étanche pourrait bien être le seul moyen d'envoyer un signal de détresse.



## Pièces pyrotechniques de détresse

Utilisez des pièces pyrotechniques de détresse seulement en situation de véritable détresse. À l'achat, assurez-vous qu'il s'agit de pièces pyrotechniques approuvées par Transports Canada, de l'un des quatre types A, B, C ou D.

Une pièce pyrotechnique aérienne doit être projetée à angle contre le vent. Si le vent est fort, réduisez l'angle jusqu'à un maximum de 45 degrés. Une pièce pyrotechnique n'est valide que pendant une période de quatre ans à compter de la date de fabrication indiquée sur chaque pièce. Pour éliminer vos pièces périmées, renseignez-vous auprès des services de police ou d'incendie, ou d'un Centre de Transports Canada.

Conservez les pièces en position verticale dans un endroit frais et sec (par exemple, dans un contenant étanche) pour préserver leur efficacité, tout en les gardant facile d'accès en cas d'urgence.

Les embarcations de plaisance de plus de 6 m (19 pi 8 po) de longueur et d'au plus 12 m (39 pi 4 po) de longueur sont dispensées de l'obligation de transporter à bord des pièces pyrotechniques de détresse :

- si elles naviguent sur un cours d'eau, un canal ou un lac où elles ne peuvent à aucun moment se trouver à plus d'un mille marin (1,852 km) de la rive, ou
- si elles participent à une course officielle ou aux derniers préparatifs en vue d'une course officielle et que l'embarcation n'est pas équipée de couchettes.



#### Type A : Parachute

- Étoile rouge simple.
- Lorsque lancée, monte jusqu'à 300 m (984 pi) et redescend lentement à l'aide d'un parachute.
- Facilement visible depuis la surface ou les airs.
- Brûle pendant au moins 40 secondes.



#### Type B : Étoiles multiples

- Deux étoiles rouges ou plus.
- Lorsque lancées, montent jusqu'à 100 m (328 pi) et chaque étoile brûle pendant quatre ou cinq secondes.
- Facilement visible depuis la surface ou les airs.

Certaines pièces de type B ne projettent qu'une étoile à la fois. Lorsque l'on utilise ce type de pièce à une seule étoile, il faut lancer deux pièces dans un intervalle d'au plus 15 secondes. Il vous faut alors deux fois plus de cartouches pour respecter le Règlement.



#### Type C : À main

- Flamme rouge au bout d'une torche à main.
- Visibilité limitée à la surface.
- Meilleur moyen de faciliter un repérage exact depuis les airs.
- Brûle pendant au moins une minute.

Évitez de regarder directement la flamme de la pièce, et tenez-la à distance de l'embarcation et sous le vent pour l'allumer.



### Type D : Fumigène (flottant ou à main)

- Produit une fumée orange dense pendant trois minutes.
- À utiliser de jour seulement.
- Certains types fabriqués spécialement pour les embarcations de plaisance ont une durée d'une minute et se vendent en paquets de trois.

Placez la pièce fumigène sous le vent et suivez strictement les instructions.

## Équipement de navigation

### Dispositif de signalisation sonore

Une embarcation de plaisance de moins de 12 m (39 pi 4 po) de longueur doit être munie d'un dispositif de signalisation sonore si elle n'est pas munie d'un appareil de signalisation sonore. Le dispositif de signalisation sonore peut être un sifflet sans bille, une corne sonore à gaz comprimé ou une corne électrique.



### Appareil de signalisation sonore

Une embarcation de plaisance de 12 m (39 pi 4 po) de longueur ou plus doit être dotée d'un sifflet monté à bord. Le Règlement sur les abordages indique les critères techniques s'appliquant au sifflet.

### Feux de navigation

Si vous conduisez votre embarcation la nuit ou par visibilité restreinte, elle doit comporter des feux de navigation. Si votre embarcation est munie de feux de navigation, ceux-ci doivent être en état de fonctionnement et installés conformément au Règlement sur les abordages (voir l'illustration au bas des pages de l'équipement minimal requis en fonction de la taille de l'embarcation pour les endroits où ils peuvent être installés).

### Réflecteurs radar

Une embarcation qui a moins de 20 m (65 pi 7 po) de longueur ou qui est construite principalement de matières non métalliques doit être munie de réflecteurs radar, à moins que ces derniers ne soient pas essentiels à la sécurité de l'embarcation, qu'il soit impossible de les installer en raison de la petite taille de l'embarcation, ou à moins que l'embarcation navigue dans une zone sans navigation au radar. Un réflecteur

radar bien positionné aide les navires plus gros et moins manoeuvrables à détecter votre présence sur leur écran radar. Les réflecteurs devraient être installés à un niveau plus élevé que toutes les superstructures, et au moins 4 m (13 pi 1 po) au-dessus de l'eau (si possible).

## Remorquage

Vous pouvez croiser des remorqueurs qui tirent à leur arrière des chalands ou d'autres types de navires à l'aide d'un câble de remorque. Souvent, le câble de remorque déployé est tellement long qu'il se trouve sous la surface de l'eau, ce qui le rend presque invisible. Si un petit bâtiment heurte le câble de remorque submergé, il peut chavirer et se faire heurter par le chaland.

Il ne faut jamais passer entre un remorqueur et sa remorque, et il faut vous assurer de bien voir les feux spéciaux montrés par les remorqueurs qui remorquent des chalands ou d'autres navires ou objets. Habituellement, le remorqueur est plus visible que sa remorque. Les feux de navigation de la remorque ne comprennent pas de feu de tête de mât, et ils sont souvent beaucoup plus faibles que ceux du remorqueur.

